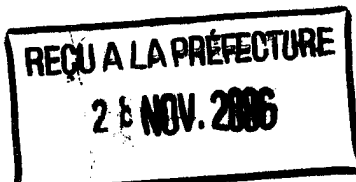


Service instructeur
Mission Aménagement de la Montagne

N° M^e/44-06

Service consulté
DIF



**OPERATIONS A CLOTURER OU A ANNULER DANS LE CADRE
DE LA POLITIQUE MONTAGNE**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet de proposer la clôture ou l'annulation d'opérations programmées dans le cadre de la politique montagne concernant les sites du Ballon d'Alsace, du Gaschney, du Tanet, du Schnepfenried, du Markstein, du Frenz et du Thannerhubel et dont les syndicats mixtes ou communautés de communes étaient bénéficiaires des autorisations de programme.*

En 2004, 2005 et 2006, pour répondre aux demandes des acteurs locaux et dans l'attente du rendu des études d'aménagement global et de programmation, l'Assemblée Départementale avait décidé d'anticiper la mise en œuvre des projets de restructuration et de modernisation de certains sites de loisirs de montagne été/hiver, en inscrivant au budget départemental une série d'opérations susceptibles de permettre la remise à niveau de ces sites.

A l'heure actuelle, il apparaît, au regard du rendu des études d'aménagement global en cours de validation, qu'un certain nombre d'opérations dont la programmation et la réalisation paraissaient initialement prioritaires, entrent désormais dans une programmation pluriannuelle à venir qui reste à établir. D'autre part, un certain nombre d'opérations engagées sur des autorisations de programmes 2004, 2005 et 2006 sont terminées et présentent un solde positif, ce qui conduit à les clôturer.

Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace

Le SMIBA avait inscrit dans son programme d'aménagement 2005, le rachat des remontées mécaniques de la Jumenterie situées sur le territoire de la commune de Saint Maurice sur Moselle. Or, il s'avère que cette opération a déjà été exécutée en 2001 et que le Conseil Général participe à son financement à travers le budget de fonctionnement du Syndicat Mixte. Il y a donc lieu d'annuler cette opération d'un montant de 41 850 € retenue dans le cadre du programme F044, aménagement été/hiver des stations de montagne, sur l'AP N° 1/2005, fonction 94, nature 20415, enveloppe 76500.

Syndicat Mixte d'Aménagement des Sites de la Vallée de Munster Hautes-Vosges, sites du Schnepfenried, Tanet et Gaschney.

Le Syndicat Mixte d'aménagement des sites de la Vallée de Munster Hautes-Vosges a bénéficié en 2004, 2005 et 2006 pour les trois sites de la vallée, Schnepfenried, Tanet et Gaschney, de crédits pour des opérations de remise à niveau des équipements.

Les opérations sont en majorité engagées et beaucoup sont totalement réalisées. Néanmoins, une régularisation s'impose, soit par l'annulation de certaines opérations qui ont été abandonnées, soit par la clôture de celles qui sont terminées et qui dégagent un solde positif.

➤ **Annulation d'opérations :**

Dans le cadre du programme F044, aménagement été/hiver des sites de montagne :

- Sur l'AP 1/2005, fonction 94, nature 20415, enveloppe 76500, les opérations suivantes ont été programmées qu'il convient d'annuler :

➤ **Schnepfenried :**

- ❖ Acquisitions foncières et immobilières : l'opération a bénéficié d'une affectation d'autorisation de programme de 13 500 € sur un montant subventionnable de 15 000 €, par rapport CP 11e/40-05 du 4 novembre 2005;
- ❖ Réorganisation du snowpark : l'opération a bénéficié d'une affectation d'autorisation de programme de 13 500 € sur un montant subventionnable de 15 000 €, par rapport CP 11e/40-05 du 4 novembre 2005;

➤ **Tanet :**

- ❖ Construction d'un chalet d'accueil : l'opération a bénéficié d'une affectation d'autorisation de programme de 14 400 € sur un montant subventionnable de 16 000 €, par rapport CP 11e/40-05 du 4 novembre 2005;

- Sur l'AP 1/2006, fonction 94, nature 20415, enveloppe 79995, il convient d'annuler l'opération suivante :

➤ **Tanet :**

- ❖ Etude et maîtrise d'œuvre du chalet d'accueil : l'opération a bénéficié d'une affectation d'autorisation de programme de 7 520 € sur un montant subventionnable de 8 360 €, par rapport CP 11e/13-06 du 19 mai 2006, dans le cadre du programme F044, aménagement été/hiver des sites de montagne.

➤ **clôture d'opérations**

Dans le cadre du programme F044, aménagement été/hiver des sites de montagne, les opérations suivantes qui ont été programmées sont à clôturer :

AP 1/2004, fonction 94, nature 20415, enveloppe 61829 :

- **Schnepfenried**

- ❖ Rachat du Panoramic : cette opération a bénéficié d'une affectation d'autorisation de programme à hauteur de 274 500 € sur un montant subventionnable de 305 000 € par rapport CP 11e/8-04 du 25 juin 2004. A ce jour, 249 410,70 € ont été payés au Syndicat Mixte. L'opération est terminée et présente un solde positif de 25 089,30 € qu'il convient de clôturer.

- **Tanet**

- ❖ Moyens de secours-scooter : cette opération a bénéficié d'une affectation d'autorisation de programme à hauteur de 11 700 € sur un montant subventionnable de 13 000 € par rapport CP 11e/8-04 du 25 juin 2004. A ce jour, 10 800 € ont été payés au Syndicat Mixte. L'opération est terminée et présente un solde positif de 900 € qu'il convient de clôturer.
- ❖ Remise aux normes des remontées mécaniques : cette opération a bénéficié d'une affectation d'autorisation de programme à hauteur de 30 100 € sur un montant subventionnable de 33 444 €, par rapport CP 11e/29-04 du 17 septembre 2004. A ce jour, 29 182,91 € ont été payés au Syndicat Mixte. L'opération est terminée et présente un solde positif de 917,09 € qu'il convient de clôturer.

AP 1/2005, fonction 94, nature 20415, enveloppe 76500 :

- **Schnepfenried**

- ❖ Etude de réaménagement du Panoramic : cette opération a bénéficié d'une affectation d'autorisation de programme à hauteur de 4 500 € sur un montant subventionnable de 5 000 €, par rapport CP 11e/40 05 du 4 novembre 2005. A ce jour, 3 870 € ont été payés au Syndicat Mixte. L'opération est terminée et présente un solde positif de 630 € qu'il convient de clôturer.

- **Gaschney**

- ❖ Sécurité, signalétique : cette opération a bénéficié d'une affectation d'autorisation de programme à hauteur de 2 250 € sur un montant subventionnable de 2 500 €, par rapport CP 11e/40-05 du 4 novembre 2005. A ce jour, 2 175,90 € ont été payés au Syndicat Mixte. L'opération est terminée et présente un solde positif de 74,10 € qu'il convient de clôturer.

AP 1/2005, fonction 94, nature 20414, enveloppe 77065 :

- Frenz

- ❖ Aménagement d'une piste de luge : cette opération a bénéficié d'une affectation d'autorisation de programme à hauteur de 4 500 € sur un montant subventionnable de 5 000 €, par rapport CP 11^e/41-05 du 4 novembre 2005. A ce jour, 4 314,60 € ont été payés à la Communauté de Communes de Saint-Amarin. L'opération est terminée et présente un solde positif de 185,40 € qu'il convient de clôturer.
- ❖ Aménagement d'un point d'eau : cette opération a bénéficié d'une affectation d'autorisation de programme à hauteur de 6 840 € sur un montant subventionnable de 7 600 €, par rapport CP 11^e/41-05 du 4 novembre 2005. A ce jour, 5 378,78 € ont été payés à la Communauté de Communes de Saint-Amarin. L'opération est terminée et présente un solde positif de 1 461,22 € qu'il convient de clôturer.
- ❖ Modernisation du téléski Solmont : cette opération a bénéficié d'une affectation d'autorisation de programme à hauteur de 36 000 € sur un montant subventionnable de 40 000 €, par rapport CP 11^e/41-05 du 4 novembre 2005. A ce jour, 35 100 € ont été payés à la Communauté de Communes de Saint-Amarin. L'opération est terminée et présente un solde positif de 900 € qu'il convient de clôturer.

- Thannerhubel

- ❖ Réalisation d'une notice d'impact : cette opération a bénéficié d'une affectation d'autorisation de programme à hauteur de 13 500 € sur un montant subventionnable de 15 000 €, par rapport CP 11^e/36-05 du 14 octobre 2005. A ce jour, 2 658,20 € ont été payés à la Communauté de Communes de Thann. L'opération est terminée et présente un solde positif de 10 841,80 € qu'il convient de clôturer.
- ❖ Acquisition de matériel de protection et de sécurité : cette opération a bénéficié d'une affectation d'autorisation de programme à hauteur de 22 500 € sur un montant subventionnable de 25 000 €, par rapport CP 11^e/36-05 du 14 octobre 2005. A ce jour, 21 393,72 € ont été payés à la Communauté de Communes de Thann. L'opération est terminée et présente un solde positif de 1 106,28 € qu'il convient de clôturer.

AP 1/2006, fonction 94, nature 20415, enveloppe 79995 :

- Markstein

- ❖ Remplacement d'une aire de jeux bob luge : cette opération a bénéficié d'une affectation d'autorisation de programme à hauteur de 4 500 € sur un montant subventionnable de 5 000 €, par rapport CP 11^e/14 06 du 19 mai 2006. A ce jour, 3 158,55 € ont été payés au Syndicat Mixte. L'opération est terminée et présente un solde positif de 1 341,45 € qu'il convient de clôturer.

A titre informatif, la réduction des autorisations de programme correspondantes sera proposée lors d'une prochaine séance budgétaire.

En conclusion, je propose à votre Commission :

- d'annuler l'opération d'acquisition des remontées mécaniques de la Jumenterie concernant le site du Ballon d'Alsace, dont le Syndicat Mixte interdépartemental du Ballon d'Alsace était bénéficiaire au titre de l'autorisation de programme N°1/2005, pour un montant de 41 850 €,
- d'annuler et de clôturer les opérations figurant au tableau ci-annexé, concernant les sites du Schnepfenried , du Tanet et du Gaschney dont le Syndicat Mixte d'aménagement des sites de la vallée de Munster Hautes-Vosges était bénéficiaire au titre des autorisations de programme N° 1/2004, N° 1/2005 et N°1/2006,
- de clôturer l'opération de remplacement de l'aire de jeux bob luge, concernant le site du Markstein, dont le Syndicat Mixte d'aménagement du Markstein-Grand Ballon était bénéficiaire au titre de l'autorisation de programme N°1/2006, avec un solde positif de 1 341,45 €,
- de clôturer les opérations figurant au tableau ci-annexé, concernant le site du Frenz dont la Communauté de Communes de Saint-Amarin était bénéficiaire au titre de l'autorisation de programme N° 1/2005,
- de clôturer les opérations figurant au tableau ci-annexé, concernant le site du Thannerhubel, dont la Communauté de Communes de Thann était bénéficiaire au titre de l'autorisation de programme N° 1/2005,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

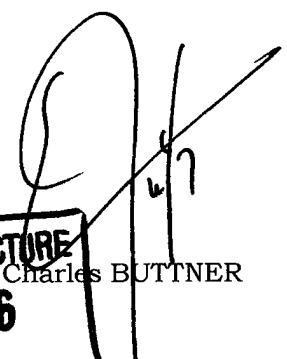

REÇU A LA PRÉFECTURE
24 NOV. 2006
Charles BUTTNER

tableau récapitulatif

maître d'ouvrage	sites	opérations	code Ariane	millésime	cout total	AP votée	solde	procédure
SMIBA	Ballon d'Alsace	acquisition RM Jumenterie	06369A88	2005	93 000	41 850	41 850,00	à annuler
syndicat mixte aménagement sites vallée Munster	Schnepfenried	rachat Panoramie	04369A10	2004	305 000	274 500	25 089,30	à clôturer
		étude aménagement Panoramie	05369A56	2005	5 000	4 500	630,00	à clôturer
		acquisitions foncières	05369A60	2005	15 000	13 500	13 500,00	à annuler
		réorganisation snowpark	05369A61	2005	15 000	13 500	13 500,00	à annuler
		moyens de secours -scooter	04369A18	2004	13 000	11 700	900,00	à clôturer
Tanet	remise aux normes RM	04369A23	2004	33 444	30 100	917,09	à clôturer	
Gaschney	Tanet	construction chalet d'accueil	05369A64	2005	16 000	14 400	14 400,00	à annuler
		étude maîtrise œuvre chalet	06369A34	2006	8 360	7 520	7 520,00	à annuler
		sécurité, signalétique, équip. pisteurs	05369A66	2005	2 500	2 250	74,10	à clôturer
SM Markstein- Grand Ballon	Markstein	remplacement aire de jeux bob luge	06369A10	2006	5 000	4 500	1 341,45	à clôturer
Communauté de Communes Saint-Amarin	Frenz	aménagement piste de luge	05369A69	2005	5 000	4 500	185,40	à clôturer
		aménagement point d'eau	05369A71	2005	7 600	6 840	1 461,22	à clôturer
		modernisation téléski Solmont	05369A68	2005	40 000	36 000	900,00	à clôturer
Communautés de Communes de Thann	Thannerhubel	réalisation d'une notice d'impact	05369A38	2005	15 000	13 500	10 841,80	à clôturer
		acquisition matériel de protection et de sécurité	05369A35	2005	25 000	22 500	1 106,28	à clôturer
		<u>s/total AP 2004</u>			351 444	316 300	26 906,39	
		<u>s/total AP 2005</u>			239 100	173 340	98 448,80	
		<u>s/total AP 2006</u>			13 360	12 020	8 861,45	
		TOTAL			603 904	501 660	134 216,64	